

COMMUNE D'HESLOUP

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 JUIN 2023



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Hesloup, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme GAILLARD Sylvie, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **14**

Date de la convocation : **20.06.2023**

Présents : MM. GAILLARD – AIME - COINAUD – FLEURY - MARIÉ - PELLETIER — BUTTAZZO –
TOURNEUR- LEROY – OUVRARD- JEANNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absent(s) ayant donné pouvoir :

BAILLEUL Michèle a donné pouvoir à OUVRARD Cédric
PERROCHEAU Olivier a donné pouvoir à FLEURY Audrey

Absent excusé : BESNARD Céline

Mme MARIE Ghislaine est nommée Secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 juin 2023
2. Proposition d'enfouissement des réseaux TE61 (voir délibération délégation à TE61 des compétences en matière de génie civil pour les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication par le biais d'une convention cadre)
3. Proposition d'enfouissement des réseaux TE61 (n°2)
4. Vote des subventions aux associations
5. Vote des tarifs de la garderie scolaire
6. Vote des tarifs de location de la salle polyvalente
7. Location du café-restaurant
8. Redevance, distributeur de pain
9. Droit de place, remorque pizzeria
10. Informations diverses

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 09 JUIN 2023

Madame le Maire demande l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 juin 2023.

L'approbation est votée à l'unanimité. (Signatures du registre par le secrétaire et le Maire).

2.CONVENTION CADRE DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE GENIE CIVIL DES TRAVAUX

Délibération n°18

Madame le Maire propose au Conseil municipal de déléguer à Territoire Energie Orne dans le cadre d'une convention, lorsqu'il procède à des opérations d'enfouissement de lignes électriques sur la commune, la maîtrise d'ouvrage du génie civil des travaux de télécommunication relevant de la compétence de la Commune.

L'objet de cette convention est de déléguer l'ensemble des travaux à un unique maître d'ouvrage afin d'optimiser les coûts et de réduire les nuisances aux usagers.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du génie civil des travaux de télécommunication au Territoire d'énergie Orne ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du Te61.

3.PROPOSITION DE PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TE61 n°2

Délibération n°19

Madame le Maire précise au Conseil municipal qu'un dossier de sécurisation a été inscrits au programme du Territoire d'énergie Orne au lieu-dit « La Noë des Douets ». Ce dossier sera traité en souterrain.

Madame le Maire rappelle que par délibération, nous avons délégué au Territoire d'énergie Orne nos compétences en matière de génie civil pour les travaux télécommunication par le biais d'une convention cadre bipartite.

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs du projet. Ils se décomposent de la sorte :

	Effacement des réseaux électriques	Génie civil réseaux téléphoniques
Cout TOTAL (€ TTC)	159 502.00 €	19 152.00 €
Part communale	0 €	19 152.00 €

Il est nécessaire de préciser qu'après notre accord sur cet avant-projet et son enveloppe financière, en cas de désistement de notre part, tous les coûts relatifs à l'étude détaillée nous seront facturés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'approuver cet avant-projet sommaire concernant les travaux de sécurisation des réseaux électriques et de génie civil de télécommunication
- de s'engager à effacer les réseaux Téléphoniques, et privés sur l'emprise du dossier

- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux restant à charge de la collectivité
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

4. PROPOSITION DE PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TE61 n°2

Délibération n°20

Madame le Maire a missionné le Territoire d'Energie Orne pour le projet d'effacement des réseaux (électriques, télécommunication et d'éclairage public) au lieu-dit : L'Epine Trezin.

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Energie Orne, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs du projet. Ils se décomposent de la sorte :

	Effacement des réseaux électriques	Génie civil réseaux téléphoniques	Génie civil réseaux d'éclairage public
Cout TOTAL (€ TTC)	236 494.00 €	27 182.00 €	24 060.00 €
Part communale	0 €	27 182.00 €	0€

Il est nécessaire de préciser qu'après notre accord sur cet avant-projet et son enveloppe financière, en cas de désistement de notre part, tous les coûts relatifs à l'étude détaillée nous seront facturés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'approuver cet avant-projet sommaire ;
- De s'engager à coordonner l'effacement des réseaux de télécommunication (compétence communale) avec l'effacement basse tension
- De commander une étude détaillée auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Energie Orne ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention et le devis Orange (devis non valorisé par le Te61).
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

5. DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS :

Délibération n°21

Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2023 aux associations et autres organismes qui ont fait la demande et souscrit au contrat d'engagement républicain :

Après délibération, le conseil municipal a décidé :

- d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de **1210 €**, répartie comme indiqué ci-dessous,
- que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au **compte 6574**

	MONTANTS PROPOSES	MONTANTS ACCORDES
Assoc. Parents d'Elèves Hesloup - <u>APE</u>	510 €	510 €
AMAP des Chênes	250 €	250 €
Observatoire	200 €	200€
Banque Alimentaire	250€	250€
TOTAL	1210 €	1210 €

Assoc. Parents d'Elèves Hesloup – APE : **10 votes « pour » et 3 ne prennent pas part au vote (adhérents APE)**

AMAP : (Association pour le maintien d'une agriculture de proximité) : **12 votes « pour » et 1 ne prend pas part au vote (adhérent AMAP)**

Observatoire : **12 votes « pour » et 1 ne prend pas part au vote (adhérent observatoire)**

Banque Alimentaire : **13 votes pour**

6. TARIFS PERISCOLAIRE

Délibération n°22

Madame le Maire informe qu'il convient de réviser les tarifs pour la garderie de l'école.

Elle propose :

GARDERIE	Tarif à la Prestation	Tarif à l'Heure
de 07 h 40 à 08 h 20	1.05 €	-
de 16 h 30 à 16 h 45	Gratuit	Gratuit
de 16 h 45 à 17 h 35	-	1.45 €
de 17 h 35 à 18 h 30	-	1.25 €

☞ A noter, que toute heure commencée est due entièrement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** les nouveaux tarifs de la garderie ci-dessus, pour l'année scolaire 2023-2024.
- **EMET** la possibilité de réviser si nécessaire les tarifs pour janvier 2024.

7. TARIFS SALLE POLYVALENTE

Délibération n°23

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au vote des nouveaux tarifs pour l'année 2024.

Elle propose :

SALLE POLYVALENTE

ANNÉE 2024	Habitants d'HESLOUP	Habitants CUA	Habitants hors CUA
WEEK-END	220 €	230 €	300 €
VIN D'HONNEUR	65 €	65 €	105 €
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE SUR WEEK END	55 €	55 €	55 €
WEEK-END NOËL / NOUVEL AN	435 €	445 €	500 €
SOIRÉE EN SEMAINE*	110 €	120 €	130 €
JOURNEE EN SEMAINE 8H30 à 17H30	80€	80€	80€

* lundi-mardi-mercredi

- Montant de la caution de réservation : **50 €**
- Montant de la caution pour la location : *égal au montant de la location*
- Heure de ménage si salle rendue non nettoyée / prestation de ménage : 35 € de l'heure

La location de vaisselle ne sera plus proposée à partir du 01/01/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** les nouveaux tarifs de la salle polyvalente, ci-dessus, pour l'année 2024.

8. LOCATION CAFE- RESTAURANT

Délibération n°24

Mme Le Maire rappelle que la mairie a été sollicité par un groupe d'habitants de la commune qui souhaite créer un café associatif dans les locaux du café-restaurant de la commune fermé depuis plusieurs années.

Après avoir rencontré les élus du groupe restaurant pour présenter leur projet et avoir recueilli un avis favorable, ils ont organisé une réunion publique le 16 mai 2023.

L'association « la bergerie » a déposé ses statuts à la préfecture, elle a pour but de gérer et animer le café associatif « la Tanière » à Héloup.

Un bail provisoire sera conclu entre les parties devant notaire en précisant l'obligation d'effectuer la formation nécessaire à l'exploitation de la licence IV avant décembre 2023.

Le conseil municipal ayant délibéré, à l'unanimité,

- Fixe un montant modéré de 200 euros par mois pour le loyer du local afin de faciliter le démarrage de l'activité,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

9. TARIF DISTRIBUTEUR DE PAINS

Délibération n°25

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de renouveler la convention d'occupation du domaine public avec Monsieur CHASTELLIER, boulanger à St Germain du Corbéis, pour l'implantation d'un distributeur de baguettes place de la mairie, à compter du 15/06/2023.

En contrepartie l'occupant s'engageait à régler un droit de place de **148 €** en 2022.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- **De fixer le montant de la redevance annuelle 2023 à 150€**, compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie.
- Précise que ce montant peut être révisable tous les ans à la date d'anniversaire de la convention, comme il est stipulé dans celle-ci,
- Donne délégation à Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, l'approbation est votée par le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

INFORMATIONS DIVERSES :

• DROIT DE PLACE - EMBLACEMENT D'UNE REMORQUE PIZZERIA :

Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir le tarif du droit de place pour une remorque pizzeria. Le tarif sera de 76 € annuel pour un soir par semaine de 17 h 30 à 22 h 00 à compter du 1^{er} janvier 2024

• DROIT DE PLACE - EMBLACEMENT D'UN CAMION AFFUTAGE

Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir le tarif du droit de place pour l'affuteur-rémouleur. Le tarif sera de 76 € annuel pour un soir par semaine de 17 h 30 à 22 h 00 à compter du 1^{er} janvier 2024

• OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Mme le Maire informe le conseil municipal que Mme Catherine JEAN « Deux Mains Chez Vous » est autorisée à stationner sur le parking de la mairie, chaque jeudi, à titre gratuit.

- **OBTENTION DE LA DETR 2023**

Une subvention DETR a été accordée pour le changement des fenêtres, mairie et salle du conseil, pour un montant de 6255.60 euros soit 30% du montant prévisionnel de 20 852.00 € HT.

Madame le maire informe que la commission bâtiments voirie s'est réunie et après avoir étudié les différents devis propose de signer les devis validés

- **ADRESSAGE**

Le groupe de travail présente la proposition d'attribution des noms pour les différents routes et hameaux dépourvus ou à revoir.

Ces propositions seront présentées à la prochaine réunion de Conseil Municipal de septembre.

- **TRAVAUX**

En attente étude pour un marché sur 3 ans, voirie et fossés, par Ingénierie 61(Conseil départemental).

La commission voirie a réactualisé la demande de devis concernant la signalisation compte tenu du refus de la DETR, en attente.

Une rencontre avec les habitants du lotissement de La Treillère a eu lieu le 15 juin 2023, à leur demande. En effet de nombreux chats génèrent des soucis de voisinage.

De plus, il est nécessaire de rappeler les règles de circulation et de vitesse dans les hameaux.

- **PERSONNEL**

Saisine du comité social territorial pour le recrutement d'un apprenti espaces verts

- **FIBRE**

Interpellation à nouveau des services déploiement de la fibre « orange ». Changement directeur début juin.

Réponse : « *le déploiement est en cours, il faut dégager des priorités* »

- **ECOLE**

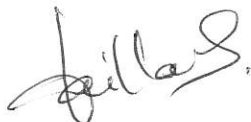
Conseil d'école du 26 juin : prévision de 102 élèves à la rentrée-

Nomination d'une directrice en remplacement de Mr GERARD.

Un pot pour Monsieur GERARD sera organisé par la Mairie le vendredi 07 juillet 2023 pour son départ en retraite.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire,



Le Secrétaire,



LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 juin 2023

Numéro	Objet	Décision du conseil
	Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 09 juin 2023	<i>Approuvé</i>
N°18/2023	Convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le génie civil de travaux	<i>Approuvé</i>
N°19/2023	Proposition d'enfouissement des réseaux TE61	<i>Approuvé</i>
N°20/2023	Proposition d'enfouissement des réseaux TE61	<i>Approuvé</i>
N°21/2023	Vote des subventions aux associations	<i>Approuvé</i>
N°22/2023	Vote des tarifs de la garderie scolaire	<i>Approuvé</i>
N°23/2023	Vote des tarifs de la salle polyvalente	<i>Approuvé</i>
N°24/2023	Location du café-restaurant	<i>Approuvé</i>
N°25/2023	Redevance distributeur de pain	<i>Approuvé</i>



Le Maire
Sylvie GAILLARD